Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_265-DE

Délibération n° 2026.265

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE FOUGÈRES AGGLOMERATION

Séance du Lundi 5 octobre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 5 Octobre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – François BOUVATTIER – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – Pascal DALLÉ – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Véronique LACONCHE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Philippe RAIPIN-PARVEDY – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	51

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Date d'Affichage : 6 octobre 2026

Vote :	
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

Denis MANCEAU a donné pouvoir à Aline LE BOUEDEC

Franck ESNAULT est représenté par Véronique LACONCHE, sa suppléante
Jean-Louis QUILLIOT est représenté par Philippe RAIPIN-PARVEDY, son suppléant
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Étaient excusés :
Stéphane BARBE – Roger BUFFET – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Mattéo GENAR – Anthony HUE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Stéphane IDLAS est désigné secrétaire de séance

2026.265 - Finances - Dotation de Solidarité des Communes (DSC) 2026

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_265-DE

Fougères Agglomération **2026.265**

2026.265 - Finances - Dotation de Solidarité des Communes (DSC) 2026

La dotation de solidarité Communautaire correspond à une partie du produit fiscal intercommunal que l'EPCI peut décider de reverser aux communes.

Cette DSC doit être répartie en fonction de critères applicables à toutes les communes. Depuis 2021 les critères légaux obligatoires doivent représenter au moins 35% de l'ensemble des critères : potentiel financier ou fiscal par habitant et revenu par habitant. Ces critères doivent être pondérés par la population.

Des critères supplémentaires peuvent être définis librement par le conseil d'Agglomération qui doit entériner les modalités de calcul à la majorité des 2/3.

Les critères sont les suivants :

- La population communale Dotation Globale de Fonctionnement (critère obligatoire) : plus le nombre d'habitants d'une commune est important et plus elle perçoit de la DSC : 5% soit 13 500€.
- Potentiel fiscal 4 taxes final (critère obligatoire) : c'est le produit fiscal théorique de chaque commune si on appliquait à chacune de ses bases les taux moyens nationaux. Ce potentiel a été retraité suite à la réforme de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.
  Plus le potentiel fiscal est important et moins la commune perçoit de la DSC : 25% soit 67 500€ (contre 45% pour le potentiel fiscal 3 taxes en 2017).
- L'effort fiscal : c'est le rapport entre la somme du produit fiscal de la commune et son potentiel fiscal. C'est un indicateur permettant d'évaluer la pression fiscale exercée sur les contribuables de la commune.
  Plus l'effort fiscal est faible, et moins la commune percevra de la DSC : 10% soit 27 000€ (inchangé par rapport à 2017).
- La distance : la proximité avec la ville centre se traduit par un accès plus facile aux services publics pour les habitants des communes limitrophes. Plus une commune est éloignée et plus son montant de DSC sera important. 40% soit 108 000€ (inchangé par rapport à 2017).
- Le revenu par habitant. Plus le revenu est important et moins la DSC la commune percevra de la DSC. 20% soit 54 000€.

Les données utilisées figurent sur la fiche DGF 2026.

Un système de garantie est mis en place pour étaler la mise en place des dispositions retenues.

Ainsi, la baisse ne pouvait dépasser :

5% en 2017/2016

10% en 2018/2016

15% en 2019/2016

20% en 2020/2016

25% en 2021/2016

30% en 2022/2016

35% en 2023/2016

40% en 2024/2016

45% en 2025/2016

50% en 2026/2016

Vu l'article 1609 nonies C (VI) du code général des impôts,

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_265-DE

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances en date du 26 août 2026,
Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 21 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE VALIDER la répartition 2026 :**

Communes	DSC 2026 attribuée
La Bazouge du Désert	7 974
Beaucé	4 722
Billé	5 653
La Chapelle Fleurigné	10 403
La Chapelle St Aubert	4 701
Combourtillé	5 134
Le Ferré	8 496
Fougères	57 021
Javené	6 551
Laignelet	5 629
Landéan	6 698
Lécousse	9 709
Le Loroux	6 163
Louvigné du désert	14 795
Luitré Dompierre	8 944
Mellé	8 022
Monthault	7 733
Parcé	5 950
Parigné	7 331
Poilley	6 277
Romagné	9 803
St Christophe de Valains	8 004
St Georges de Reintembault	11 471
Rives du Couesnon	14 076
St Ouen des Alleux	11 179
St Sauveur des Landes	8 148
La Selle en Luitré	3 498
Villamée	5 911
TOTAL	269 996

Fait et délibéré en séance le 05/10/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET